

Zeitschrift: Revue économique franco-suisse
Herausgeber: Chambre de commerce suisse en France
Band: 34 (1954)
Heft: 6

Rubrik: La vie économique en quelques lignes

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

Download PDF: 30.01.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>



LA VIE ÉCONOMIQUE

FRANCE

LE FAIT DU MOIS

Les répercussions de la crise ministérielle ont été pratiquement nulles en ce qui concerne la tenue du marché de l'or et des changes. Ce fait mérite d'être mis en évidence, car il constitue la meilleure confirmation des progrès réalisés par la France sur le chemin qui conduit vers le retour à une monnaie saine.

Par contre, la chute du cabinet Laniel avait provoqué, à la Bourse, une baisse générale des valeurs. Toutefois le marché n'a pas tardé à se reprendre, la reprise ayant été favorisée par le fait que M. Edgar Faure, dont la politique financière et économique s'était révélée efficace, conservait, dans le cabinet formé par M. Mendès-France, son poste aux Finances. La Bourse a cru pouvoir y discerner une promesse, sinon une certitude de continuité.

PRODUCTION INDUSTRIELLE

L'indice de la production industrielle (base 100 en 1938) a atteint, en avril, le chiffre record de 156, contre 152 au mois de mars dernier et 145 au mois d'avril 1953. La production a marqué donc un progrès de 7% sur l'indice correspondant de l'année passée.

Les renseignements dont on dispose concernant l'activité industrielle du mois de mai font état de progrès nouveaux. En particulier, la production sidérurgique a repris, après une longue période de stagnation, sa marche en avant. Compte tenu du nombre des jours ouvrables, la production journalière franco-sarroise d'acier brut a passé de 41.185 t. en mars et 41.400 tonnes en avril à 44.125 tonnes en mai. L'augmentation est de plus de 7% sur la moyenne des deux mois précédents.

SALAIRES

L'indice général des salaires horaires, établi par le Ministère du travail, s'est élevé à 516 au 1^{er} avril 1954 (base 100 en 1946), contre 493 au 1^{er} octobre 1953. On note donc un relèvement de 4,7% de l'ensemble des salaires au cours des six derniers mois; il n'avait été que de 1,4% au cours des six mois précédents. L'augmentation est d'autant plus forte que les salaires sont plus bas. Elle est due en premier lieu au fait que le taux minimum des salaires horaires payés dans la région parisienne a été élevé, en février dernier, de 100 à 115 francs.

FINANCES PUBLIQUES

Le déficit budgétaire. — Les dégrèvements d'impôts survenus ainsi que les charges financières nouvelles assumées par l'État, depuis le vote du budget, risquent d'augmenter l'impasse, ou plus exactement : le déficit budgétaire. Les pessimistes estiment que l'impasse, portée pour 710 milliards environ lors du vote du budget, se gonflerait jusqu'à 850 ou peut-être même 900 milliards. Cependant, les optimistes font remarquer que ces calculs purement comptables négligeraient les réalités telles que l'ajournement de certaines dépenses, l'accroissement des possibilités de financer les investissements par l'emprunt et l'amélioration des rendements fiscaux.

Quoi qu'il en soit, l'aisance actuelle du Trésor est un fait indéniable. C'est ainsi que l'État n'a éprouvé aucune difficulté à rembourser à la Banque de France les 20 milliards de la troisième échéance trimestrielle des avances spéciales.

Le plafond de ces avances, fixé par la convention du 11 juillet 1953 à 240 milliards, a été ainsi ramené à 180 milliards.

Nouvelles dispositions. — De nouvelles mesures, dont la mise au point se poursuivait depuis quelque temps, viennent de faire l'objet d'un arrêté. Elles étendent à de nouveaux produits le bénéfice du remboursement des charges fiscales et sociales et prévoient la possibilité de liquider lesdites charges dans tous les cas à la fin de chaque mois.

AIDE À L'EXPORTATION

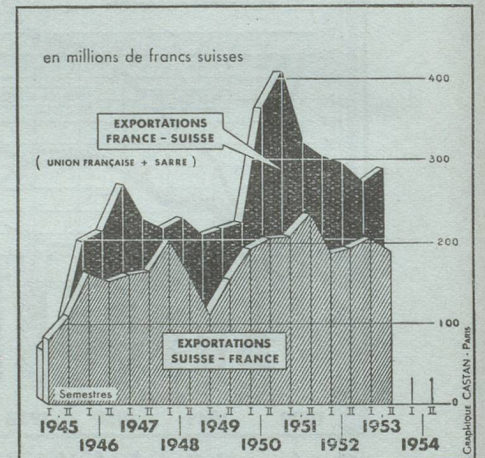
Le renouvellement de l'Union européenne de paiements (U. E. P.) pour une période de douze mois à partir du 1^{er} juillet, peut être considéré comme acquis. Cependant, l'attention de l'O. E. C. E. se tourne de plus en plus vers un avenir plus lointain. Les suppléants du groupe ministériel, chargé de préparer la transition entre le système actuel de paiements européens et la convertibilité, se sont réunis à Paris. Le groupe ministériel lui-même se réunira à Londres, vers le 15 juillet, sous la présidence du Chancelier de l'Échiquier, M. Butler.

U. E. P.

EMPRUNTS

L'emprunt des Charbonnages de France, qui vient d'être clos, a réuni, d'après les résultats déjà centralisés, 21 milliards de souscriptions en argent frais. L'emprunt de l'année dernière avait récolté 20.400 millions. **La S. N. C. F.** s'est adressée, à son tour, au marché des émissions en lançant un nouvel emprunt 6% à quinze ans, indexé sur la base du tarif voyageurs 3^e classe.

GRAPHIQUES DU COMMERCE

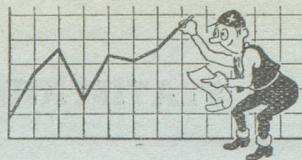


COURS ET INDICES FRANÇAIS

	Dernier chiffre	Chiffre du mois précédent	Chiffre de l'année précédente
Cours Napoléon	11 juin 2.740	14 mai 2.720	12 juin 3.850
Cours fr. s. marché parallèle.	11 juin 84,50	14 mai 85,50	12 juin 95,75
Ind. valeurs métropolitaines (1949 = 100).	11 juin 221	14 mai 227	12 juin 168
Ind. prod. ind. (1938 = 100).	avril 156	mars 152	avril 145
Chômeurs (total en 1.000). .	1 ^{er} mars 74	1 ^{er} fév. 72	1 ^{er} mars 75,5
Ind. sal. hor. ouv. mét. rég. paris. (1949 = 100)	avril 183	mars 182	avril 174
Ind. prix de gros (1949 = 100).	mai 139	avril 136,8	mai 139,3
Ind. prix consomm. familiale (1949 = 100).	mai 144,2	avril 142,4	mai 145,5
Transports commerc. (mio. t.).	mars 14,3	fév. 13,3	mars 14,4
Voyageurs (millions)	mars 42,9	fév. 37,2	mars 46,2
Ind. vol. import. (1938 = 100).	mai 142	avril 145	mai 115
Ind. vol. export. (1938 = 100).	mai 203	avril 206	mai 179

Notre rubrique « FRANCE » était rédigée jusqu'au mois dernier par M. Philippe Aymard, docteur en droit et maître de conférences à l'Institut d'études parisiennes de la « Nouvelle Gazette de Zurich » a bien voulu accepter de préparer désormais chaque mois cette page, tandis que M. Émile Duperrex, vice-directeur de leur précieux

EN QUELQUES LIGNES



SUISSE

LE FAIT DU MOIS

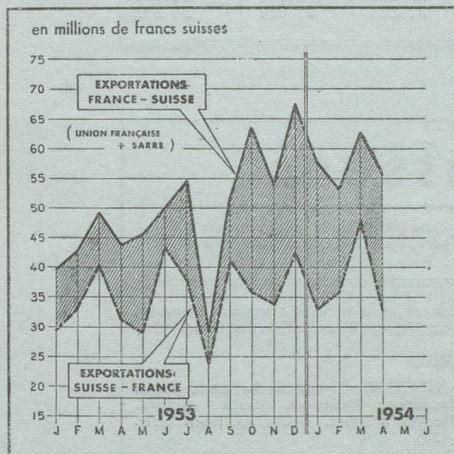
La Suisse et l'U. E. P. — Le Conseil fédéral a publié un message à l'assemblée fédérale concernant le renouvellement de la participation de la Suisse à l'U. E. P. Ce message relève entre autres que de 1950 à 1953, l'augmentation des exportations suisses à destination des zones monétaires affiliées à l'Union a été de 49%. Les secteurs les plus favorisés ont été les denrées alimentaires et le bétail, les chaussures et tous autres ouvrages en cuir ainsi que l'horlogerie. L'affiliation de la Suisse à l'U. E. P. a aussi fortement favorisé le tourisme puisque l'augmentation de 1950 à 1953 des nuitées d'hôtes provenant des pays de l'O. E. C. E. a été de 62% alors que celle concernant les autres pays n'a été que de 17%. Le quota de la Suisse étant utilisé à fin avril 1954 à raison de 78,5% (y compris la rallonge) il n'y a pas lieu pour la Suisse d'accroître ses risques financiers.

Pour le mois de mai, le solde de la Suisse à l'U. E. P. s'est élevé à 20 millions de francs à l'actif.

PRIX

Augmentation des loyers. — Par un arrêté du 1^{er} juin le Conseil fédéral a accordé une autorisation générale de relever les loyers de 5% sur le montant du loyer licite au 31 décembre 1953. Cette augmentation pourra être appliquée au plus tôt le 1^{er} octobre 1954.

MERCE FRANCO-SUISSE



Les loyers ne pourront être augmentés que si la chose louée se trouve en bon état ou si le bailleur la remet en état au préalable. L'autorisation n'est pas applicable aux logements construits depuis 1942, à l'aide de subventions des pouvoirs publics, ni aux nouvelles constructions postérieures à 1946, ni aux chambres meublées.

COURS ET INDICES SUISSES

	Dernier chiffre	Chiffre du mois précédent	Chiffre de l'année précédente
Cours pièce or 20 fr. s.	15 juin 31,75	15 mai 32	15 juin 38
Cours billet 100 fr. fr.	15 juin 1,17	15 mai 1,17	15 juin 1,03
Ind. gén. actions	mai 356,7	avril 355,3	mai 316,3
Coeff. d'activité industrielle (100 = satisfaisant)	1 ^{er} trim. 53	3 ^e trim. 53	1 ^{er} trim. 53
Chômeurs total.	avril 2.504	mars 3.499	avril 2.512
Ind. prix de gros (1939 = 100)	mai 214,3	avril 214,5	mai 214,0
Coût de la vie (1939 = 100)	mai 170,1	avril 169,6	mai 169,5
Ind. salaires hor. réels (1949 = 100)	1 ^{er} trim. 54	3 ^e trim. 53	1 ^{er} trim. 53
Marchandises transportées C. F. F. (mio. de t.)	avril 1,6	mars 1,7	avril 1,5
Voyageurs (millions)	avril 17,8	mars 18,2	avril 17,6
Ind. import. (1938 = 100)	mai 181	avril 170	mai 150
Ind. export. (1938 = 100)	mai 184	avril 187	mai 173

Session des Chambres fédérales. — Les Chambres fédérales ont commencé leur session le 8 juin et se sont occupées de nombreux sujets à l'ordre du jour parmi lesquels nous citerons dans le domaine économique et financier : les comptes d'État et des C. F. F. pour 1953, les crédits supplémentaires pour 1954, le renouvellement de la participation de la Suisse à l'U. E. P., le budget de la Régie des alcools, le régime financier pour 1955/58, les accords de double imposition avec la France et l'Autriche, l'accord avec la France concernant l'électrification des chemins de fer, etc.

TRAVAUX PARLEMENTAIRES

Suppression de l'cha sur l'or. — Par une ordonnance du 8 mai, le Département fédéral des finances et des douanes a supprimé la perception de l'impôt sur le chiffre d'affaires sur les transactions en or monnayé et en lingots d'un titre supérieur à 899/1000. Cette mesure était réclamée depuis longtemps par les milieux bancaires. L'or industriel reste soumis à l'cha.

COMMERCE DE L'OR

Marché des capitaux. — Pour la première fois depuis fort longtemps, un emprunt obligataire lancé sur le marché suisse n'a pas été complètement souscrit. En effet, un emprunt de 40 millions sur lequel 16,75 millions étaient offerts au public, au taux de 2 1/4 % et au prix d'émission de 101,85% (y compris le timbre fédéral) n'a été couvert qu'à raison de 44%.

FINANCES

Viennent d'être également lancés sur le marché suisse un emprunt de 40 millions des Forces motrices de Zervreila (Grisons) à 2 1/4 % au prix de 101 % et un emprunt de 25 millions de la West Rand Investment Trust Ltd. Johannesburg à 4 1/2 % au prix d'émission de 100 % net.

Limitation du budget militaire. — Un journaliste connu par ses émissions radiophoniques a lancé à Lausanne une initiative constitutionnelle pour la limitation du budget militaire.

INITIATIVES POPULAIRES

En un texte d'ailleurs très imprécis, il propose que le budget ordinaire de la Confédération au chapitre des dépenses militaires soit l'objet pour l'année 1955 ou, au plus tard 1956, d'une réduction massive de l'ordre de 50%. Cette initiative n'est pas officiellement appuyée par des partis politiques.

Protection des sites. — Une initiative populaire pour la protection des sites depuis la chute du Rhin jusqu'à Rheinamunie de 59.988 signatures valables avait été déposée à la Chancellerie fédérale en février 1954 dans le but de s'opposer à la construction de l'usine électrique de Rheinau dont la concession a d'ailleurs déjà été accordée par le Conseil fédéral.

Dans un message du 4 mai le Conseil fédéral conclut à la recevabilité de l'initiative, mais il préconise son rejet sans opposer de contre-projet.

Certificat de capacité dans les métiers de cordonniers, coiffeurs, selliers et charrons. L'aide aux Suisses de l'étranger. — Le 20 juin, le peuple suisse a rejeté par 379.770 non, contre 187.523 oui, l'arrêté fédéral instituant le régime du certificat de capacité dans les métiers de cordonniers, coiffeurs, selliers et charrons. Il a également rejeté par 308.806 non contre 242.845 oui le projet d'aide aux Suisses de l'étranger.

VOTATION FÉDÉRALE

politiques de l'Université de Paris. Trop absorbé par ses occupations professionnelles, M. Aymard a dû renoncer à sa contribution. M. S. Wolff, correspondant de la Banque populaire suisse à Genève, continuera à nous envoyer les nouvelles de Suisse. Nous remercions très sincèrement ces trois personnalités de leur collaboration.